

Identification		Numéro de dossier : 1177340002
Unité administrative responsable	Service du développement économique , Direction Investissement et développement	
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif	
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas	
Projet	-	
Objet	Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin d'assurer la tenue d'une consultation publique portant sur les orientations préliminaires de développement économique et d'aménagement urbain sur le projet de parc d'entreprises voué à la logistique à valeur ajoutée dans le secteur Assomption Sud - Longue-Pointe	

Contenu

Contexte

La Ville de Montréal souhaite développer une approche intégrée pour la mise en place d'un parc d'entreprises dans le secteur situé entre la rue Hochelaga, le fleuve Saint-Laurent, la cour de triage Longue-Pointe (CN) et l'autoroute 25.

En 2012, le conseil municipal a adopté une résolution (CM12 0092) visant notamment à réaffirmer la volonté de la Ville de Montréal de voir se développer des fonctions logistiques de calibre mondial dans l'ensemble de la région métropolitaine, incluant un pôle logistique intégré dans le secteur de l'Assomption disposant des infrastructures, des services et des accès efficaces et efficients aux réseaux portuaires, ferroviaires et routiers.

En 2015, le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma) proposait notamment de développer des secteurs spécialisés en logistique dans l'Est de l'agglomération, comprenant le territoire Assomption Sud - Longue-Pointe, afin d'établir une synergie économique avec les activités du port de Montréal. À cette fin, il proposait entre autres d'accueillir des activités de logistique à valeur ajoutée sur des terrains sous-utilisés ou en transformation, de réaliser les grands projets routiers en lien avec les activités intermodales et d'aménager ces pôles en tenant compte de leur intégration aux secteurs environnants afin de minimiser les impacts négatifs que pourraient engendrer les activités logistiques ou industrielles.

De plus, le prolongement du boulevard de l'Assomption, entre la rue Hochelaga et la rue Notre-Dame Est, constitue l'un des principaux projets routiers prévu dans le Schéma. Il est associé au projet du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de relier l'avenue Souigny à la rue Notre-Dame Est et au port de Montréal, en

collaboration avec l'Administration portuaire de Montréal. Ces projets, présentement à l'étude, permettront d'améliorer l'accès au réseau supérieur et de réduire le transit sur les rues locales.

Par ailleurs, le Gouvernement du Québec a dévoilé sa Stratégie maritime, en juin 2015, en vue d'une utilisation optimale et responsable du potentiel maritime québécois. Cette Stratégie comporte différentes mesures destinées notamment à stimuler le développement de l'activité économique dans les secteurs industriels limitrophes aux ports du Québec, ainsi qu'à mettre en valeur le transport maritime des personnes et des marchandises, le tourisme et les ressources marines du territoire maritime. Parmi les initiatives phares de la Stratégie, on retrouve la constitution et la revitalisation de 16 zones industrialo-portuaires (ZIP) le long du fleuve Saint-Laurent, dans l'estuaire et à Saguenay.

Le projet de parc d'entreprises voué à la logistique à valeur ajoutée dans le secteur Assomption Sud – Longue-Pointe s'inscrit bien dans le cadre de la Stratégie maritime. Une étude de positionnement économique, réalisée en décembre 2015 par la firme CAI Global pour le compte de la Ville de Montréal et la Grappe CargoM, confirme le potentiel de développement économique du secteur comme parc d'entreprises voué à la logistique à valeur ajoutée, en lien avec les activités du port de Montréal. Ce positionnement se justifie par la proximité immédiate des installations portuaires, la présence des infrastructures de transport multimodales (intermodalité complète port, rail, route) et la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée dans le secteur.

Aussi, le développement de ce parc industriel spécialisé dans un secteur à requalifier reposera notamment sur le repérage des marchés potentiels et des occasions d'attraction d'investissements, le tout en conformité avec les principes du développement durable. Ainsi, le secteur Assomption Sud – Longue-Pointe, bénéficiera des retombées économiques et financières de la Stratégie maritime.

Cette démarche visant le développement d'un parc d'entreprises voué à la logistique à valeur ajoutée en milieu urbain, dans un contexte de développement durable, est coordonnée par le Service du développement économique, en collaboration avec le Service de la mise en valeur du territoire, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports et l'arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve.

Décision(s) antérieure(s)

CM12 0092 – 20 février 2012 – Déclaration sur le développement du Port de Montréal

Description

Le présent dossier consiste à mandater l'OCPM pour la tenue d'une consultation publique qui portera sur les orientations préliminaires de développement économique et d'aménagement urbain sur le projet de parc d'entreprises voué à la logistique à valeur ajoutée dans le secteur Assomption Sud – Longue-Pointe.

Une première démarche de consultation locale a été réalisée le 28 janvier 2017 par l'arrondissement Mercier – Hochelaga-Maisonneuve qui a aussi adopté un règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Le PIIA vise à établir les règles qui encadreront le développement du projet de parc d'entreprises voué à la logistique à valeur ajoutée, surtout en ce qui a trait à l'adoption de mesures de mitigation qui réduisent le plus possible les nuisances potentielles pour le voisinage. Une seconde consultation publique locale a été organisée les 15 et 31 mai 2017, dans la foulée d'une pétition déposée à l'arrondissement en vertu du droit d'initiative citoyenne en matière de consultation publique. À l'issue de ces deux consultations publiques locales, et compte tenu de l'importance des enjeux locaux et régionaux de développement économique et d'aménagement urbain que soulèvent ce dossier,

l'Administration municipale souhaite maintenant faire appel à l'OCPM.

Le document contextuel qui accompagne le présent sommaire décisionnel a été préparé à l'attention des membres du comité exécutif. Il présente les grandes orientations de développement et d'aménagement du futur parc d'entreprises voué à la logistique à valeur ajoutée.

Un document d'orientation préliminaire et l'ébauche d'une stratégie de développement sera soumis à une consultation publique tenue par l'OCPM en vue de bonifier les orientations proposées par la Ville. Ce document présentera l'approche de la Ville pour la mise en valeur et le développement du parc d'entreprises et définira les enjeux et les défis tant au niveau du développement économique que sur le plan de l'intégration dans le milieu, comprenant la réduction des nuisances, la gestion des déplacements actifs et les mesures d'aménagement durable. De façon plus particulière, il rappellera la volonté de la Ville d'assurer la pérennité des quartiers résidentiels existants, notamment les secteurs Guybourg, Haig-Beauclerck et Viauville, et d'y favoriser un maintien, voire une amélioration, de la qualité de vie.

Le document annoncera également les différentes études complémentaires à la démarche de planification, telles que des études d'impact environnemental (bruit, qualité de l'air) et des études de circulation.

Justification

La tenue d'une consultation publique à ce stade permettra de poursuivre le dialogue avec les citoyens et de bonifier l'approche de mise en valeur proposée. Le document permettra de faire une mise à jour sur les démarches entreprises jusqu'à maintenant et de présenter une vision de mise en valeur pour le secteur.

Aspect(s) financier(s)

Les coûts relatifs à la démarche de consultation publique seront assumés par l'OCPM dans le cadre de son budget de fonctionnement.

Développement durable

L'objectif de la démarche est de définir les paramètres pour l'aménagement et le développement d'un parc d'entreprises en harmonie avec son milieu d'insertion et par la mise en oeuvre de pratiques de gestion écologique du territoire.

Impact(s) majeur(s)

La tenue d'une consultation publique permettra de poursuivre le dialogue avec les citoyens et de convenir d'une vision partagée de l'avenir du futur parc d'entreprises voué à la logistique dans le secteur Assomption Sud - Longue-Pointe, en vue de poursuivre la démarche de planification.

Opération(s) de communication

Les communications feront l'objet d'une stratégie concertée entre l'OCPM et le Service des communications de la Ville de Montréal afin d'assurer une bonne diffusion de l'information auprès du public visé par le processus de consultation ainsi qu'une gestion efficace des relations avec les médias.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

À déterminer par l'OCPM.

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention

Autre intervenant et Sens de l'intervention

Parties prenantes

Lise BERNIER
Myriame BEAUDOIN
Claude CARETTE

Services

Service de la mise en valeur du territoire
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Claude CARETTE, 7 août 2017
Myriame BEAUDOIN, 7 août 2017
Lise BERNIER, 7 août 2017

Responsable du dossier

Dieudonné ELLA-OYONO
commissaire au développement
économique
Tél. : 514-872-8236
Télécop. :

Endossé par:

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe
Tél. : 514 872-4137
Télécop. : 514 872-6249
Date d'endossement : 2017-08-04 17:18:49

Approbation du Directeur de direction

Tél. :

Approuvé le :

Approbation du Directeur de service

Alain HOUDE
Directeur
Tél. : 514 872-1908

Approuvé le : 2017-08-09 15:58

Numéro de dossier : 1177340002